



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique du 02 juin 2014 de la DiSI Ouest

La CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Lors du mouvement de grève du 15 mai dernier, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la DGFIP, ce sont près de 25 % des agents qui se sont mis en grève, dans un contexte de diminution constante du pouvoir d'achat des agents, et d'application de l'amendement Lamassoure. Le dialogue social très dégradé, la démarche stratégique de M. Bézard, ont accentué le mécontentement des collègues.

A la DiSI Ouest, le taux de grève était de 31 %. Ce taux est non négligeable et nettement supérieur à la moyenne nationale. Ceci doit vous interroger, Monsieur le Directeur.

Les conditions de vie à la DiSI Ouest se dégradent continuellement.

Prenons l'exemple de l'ESI de Rennes : les collègues, en chômage technique depuis plusieurs mois, sont en passe de se faire imposer des contraintes professionnelles (Horaires non ouvrables, astreintes, ...) qui auront des conséquences sur leur vie personnelle. Sans parler du déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé, qui entraînera une dégradation des conditions de vie personnelle, mais également des conditions de travail des collègues.

La problématique de l'emploi et le nombre dramatiquement élevé d'emplois vacants, se pose à l'ensemble de la DiSI.

Dans le cadre de la démarche stratégique, vous deviez faire parvenir à la Direction Générale, votre plan de restructuration triennale, nous souhaitons en avoir connaissance.

Concernant le poste de chef de la CID de Rennes, ce dernier a été gelé, alors même que des collègues demandaient à y être muté. Or, un appel à candidature est lancé en interne à l'ESI de Rennes, cela nous semble totalement contradictoire et nous attendons des éclaircissements sur ces faits..

L'absence de réponse du gouvernement aux revendications des salariés risque de mener à des réponses dangereuses pour la démocratie, comme on l'a vu lors des récentes élections européennes.

A l'inverse, la CGT continuera à militer, à la DiSI Ouest comme dans l'ensemble des entreprises, pour l'amélioration des conditions de travail, les salaires, l'emploi, le droit à la retraite à 60 ans pour tous.

Dans sa réponse aux déclarations liminaires, M. Bellanger a précisé qu'il était « très embêté » (sic) et particulièrement inquiet sur l'avenir. Il ne « sait pas comment on va faire sur certaines missions ». Il l'a confirmé, des « mesures » devront être prises pour permettre aux services de fonctionner et a admis que certaines missions seront revues à la baisse. Il nous a assuré « ne pas comprendre le mouvement de B par rapport aux priorités fixées par la DiSI. »

Ce sont 40 emplois qui étaient vacants au 1er mai. De plus, compte-tenu des départs en retraite prévus, les effectifs réels continueront à diminuer l'an prochain à la DiSI.

M. Bellanger nous a informés qu'il n'y a pas de plan de restructuration dans les DiSI. Ce qui ne nous empêche pas de craindre la disparition à terme de l'ESI de Tours ou de subodorer la fusion des ESI nantais.

Pour lui, le fort taux de grévistes constaté à Nantes Marsauderies est dû notamment au problème des astreintes. Or ce système doit être étendu à Rennes !

Enfin, le DiSI a fait part de sa vigilance sur les conditions de vie au travail, en particulier concernant les CID du Mans et Brest.

Ordre du jour :

1 : Application FDD : frais de déplacements à partir du 2 juin à la Disi.

Des présentations de FDD seront réalisées pour l'ensemble des agents.

Les ordres de mission permanents seront intégrés dans l'application et repris à l'identique dans FDD.

L'ordre de mission devra être saisi au préalable dans l'application. En cas de réception tardive – voire a posteriori, il faudra un ordre de mission de régularisation. Les pièces justificatives seront dématérialisées, mais les pièces papier seront conservées comme aujourd'hui pendant 6 ans au niveau des ESI.



La CGT a posé la question du covoiturage qui nécessite un ordre de mission spécifique. Nous nous sommes de plus inquiétés du scannage de l'ensemble des documents (convocation, billets de trains et de bus ou métros) et de la lourdeur que cela implique, induisant une charge supplémentaire pour les services RH.

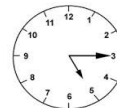
Aspect régie d'avance : FDD permet de calculer les avances, à chacun de les demander si besoin.

2 : Présentation des modalités du SSI pour les mouvements A B C

Un poste est gelé au SIL de Nantes, et un autre à la CID de Rennes, à l'encontre des demandes qui avaient été formulées à la centrale par la DiSI.

Pour la CGT, il y a clairement méconnaissance de nos métiers par la Direction Générale.

3 : Harmonisation du temps de travail en ADO à Angers



Des collègues dactylocodeuses, travaillant en saisie durant l'ensemble de leur journée, ne bénéficient pas des pauses auxquelles ont droit leurs collègues d'ADO. Cette situation génère des incompréhensions entre les services.

Nous avons demandé à ce que tous les agents concernés puissent en bénéficier, dans un souci d'équité.

Après une longue discussion, M. Bellanger a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet, avant de prendre sa décision définitive.

4 : Bilan local de formation 2013.

Le calendrier est repassé au calendrier civil (faire et défaire c'est travailler). C'est donc un bilan

intermédiaire de seize mois qui nous a été présenté et comprenant désormais les CID de deuxième vague. 87 % d'agents ont suivi une formation. 48 agents sont volontaires pour être formateurs, ce qui ne couvre pas l'ensemble des besoins de la DiSI.

Le périmètre du DIF (droit individuel à la formation) a été très réduit. Auparavant, il était possible de l'utiliser pour préparer le concours d'inspecteur, ce n'est désormais plus le cas.

La CGT conteste les restrictions d'utilisation du DIF. Pour nous, ce sont des droits acquis par chaque salarié, qui doit pouvoir les utiliser, sinon ce n'est qu'un affichage. La Fonction Publique s'honorerait en permettant à ses agents de bénéficier de l'ensemble de leurs droits.

5 : Plan local de formation (pour l'année à venir)

Issu du plan national de formation, il se résume principalement à être à l'écoute des besoins exprimés. La CGT a voté contre en raison des obstructions faites à l'utilisation du DIF.

Pour information, un collège départemental de formation a été mis en place, il établira le prochain plan local de formation.

6 : ESI Rennes : [voir sur notre site le compte-rendu réalisé suite aux annonces faites aux agents](#)

Pour rappel, l'ESI gèrera Hélios (application chargée de l'ensemble du secteur local), et des outils collaboratifs (OBM, WIFIP, twitter interne, ...) très « sensibles ».

La direction prévoit d'imposer des horaires d'équipes, ainsi que des astreintes nocturnes et le week-end. Ces contraintes sont une nouveauté pour les agents de l'ESI. Quelques collègues pourront être affectés sur un pôle de maîtrise d'oeuvre s'ils ne peuvent (pour des raisons familiales par exemple) assurer ces horaires atypiques. **Mais ce pôle sera restreint et c'est bien à une dégradation des conditions de travail que l'on fait face.**

Le DiSI a argumenté sur l'intérêt de ces missions, qui rentrent dans le cadre du processus national de réinternalisation des missions, et qui permet aux collègues de conserver leurs métiers.

Le calendrier, et le mode opératoire seront finalisés **dans le courant du mois de juin, avec pour objectif de recevoir les premières applications en septembre.**

Nous avons rappelé que les agents étaient en attente d'un **calendrier**, que **l'impact humain du travail en équipe et en astreinte** était fort et nous posons la question de la nécessité 24 heures sur 24 de certaines applications. C'est une question d'organisation y compris géographique (il existe des ESI dans les DOM-TOM).

Nous avons réaffirmé notre volonté que les collègues soient tenus informés au maximum à l'avance des modalités pratiques d'arrivée des applications, afin de pouvoir s'organiser.

Par ailleurs, **se pose la question des effectifs avec les nombreux départs en retraite**. Les arrivées ne correspondant pas forcément aux profils. Nous avons demandé la tenue d'un CHS pour étudier les conséquences de ces changements vitaux. Celui ci sera effectivement programmé. Nous nous sommes par ailleurs inquiétés des conséquences de ces transferts de mission sur les ESI qui perdaient des applications et sur les salariés du privé.

Nous avons par ailleurs soulevé la question du remplacement de l'informaticien mis à disposition du CER et qui est muté en septembre et des difficultés qu'ils ont à se positionner entre DiSI et DRFIP 35. La situation va être revue et les 2 collègues seront placés sous l'autorité de M. Leroy.

Les prochains mouvements seront ciblés en fonction des profils nécessaires.

Nous avons posé la question du souhait de la DRFIP 35 d'installer dans les locaux de l'ESI, le centre d'encaissement des amendes afin de le rapprocher du centre d'encaissement de Rennes

Le DiSi, attend l'officialisation du transfert des missions pour pouvoir y réfléchir, car on sera peut-être ramené à revoir l'organisation physique de l'ESI.

7 : Déménagement de Nantes Lotz-Cossé



Les organisations syndicales ont rappelé leur opposition au projet, qui globalement entraîne une dégradation des conditions de vie et de travail des collègues.

Un exemple : après que la CGT a émis des doutes sur la capacité de réception du restaurant administratif de Marsauderies, le DiSi a indiqué que des horaires seront mis en place par service pour le déjeuner. Vive les horaires variables !

Devant le manque de place dans le bâtiment visé par le DiSi, ce dernier, sous la pression des agents et des organisations syndicales, a consenti à ne pas déménager le SIL. Ce qui permettra d'installer une salle de formation (nécessaire pour les équipes chargées de RSP, qui l'utilisent quasi-quotidiennement) et un local syndical (obligation réglementaire).

L'objectif est un déménagement au 1er octobre.

Seul obstacle sur la route de M. Bellanger qui pourrait empêcher le déménagement : le financement de l'opération, qui n'est pas encore assuré par la DGFIP. Dans ce cas, il a indiqué que l'ESI pourrait être amené ultérieurement à déménager dans des locaux encore plus éloignés de l'implantation actuelle. Gageons que dans ce cas, les collègues réagiront avec la même vigueur qu'actuellement ...

8 : Questions diverses : prime performance de 150 € - elle sera versée vers la fin de l'été, au lieu du printemps jusqu'à présent – quelques mois de gagnés pour le budget de l'état !

Nous sommes intervenus pour poser plusieurs questions :

A : Récupération des astreintes au PTS : diminué de deux jours à 1,5 jours pour les jours fériés.

Selon le DiSi, on accordait trop les années précédentes. L'administration considère qu'il ne faut pas favoriser la récupération par rapport au paiement.

B : Autorisations d'absence pour événements familiaux. Nous avons dénoncé l'interprétation très minimaliste des droits des agents... La situation va être revue et une réponse apportée.

C : Loi Tepa : On approche enfin du terme.

Les cotisations prélevées à tort entre 2009 et 2012 ont été régularisées sur la paye d'avril et les montants imposables modifiés. Les années 2007 et 2008 sont en cours de traitement et régularisés normalement pour la fin de l'été. Même les retraités seront pris en compte.

Nous remercions les services RH pour leur disponibilité et le lourd travail accompli et nous nous félicitons que ce dossier porté par la CGT ait abouti dans toutes ses composantes. La ténacité et la lutte syndicale finissent toujours par payer.

D : Des dossiers de retraites ont été déposés, sans réponse de l'administration. Nous demandons pour le moins qu'un accusé de réception informe les agents que leur dossier est bien arrivé... c'est le moins qu'on puisse exiger.

Pour plus d'informations sur les questions abordées lors de ce comité technique, nous vous invitons à vous rapprocher des élus qui pourront vous fournir toutes informations utiles.

Les représentants et élus CGT au comité technique
Nathalie Azevedo (Tours), Jean-Yves Detoc (Rennes), Yvic Kergroac'h (Nantes LC), Sandrine Teurtrie (Rennes), Olivier Delemar (Angers), Thomas Pawlak (Nantes), Mathieu Nivet -(Rennes)